



## FICHE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL N°2 : Travail sur écran

On considère comme travailleur sur écran, les personnes qui utilisent de façon habituelle et pendant une partie non négligeable du temps de travail des équipements à écran de visualisation. Le travail sur écran peut engendrer différents troubles pour l'agent si la situation de travail n'est pas adaptée. Cette tâche sollicite des activités mentales, posturales et visuelles.

Au regard de la réglementation, il y a obligation pour l'autorité territoriale de choisir et mettre à disposition les équipements de travail nécessaires en vue de préserver la santé et la sécurité des agents. Après l'analyse et l'évaluation des risques des postes comportant un écran de visualisation, des mesures appropriées aux risques doivent être prises (article R.4542-4 du Code du travail).

Les risques liés au travail sur écran sont :

### LE SAVIEZ-VOUS ?

On estime que le travail sur écran serait responsable de 5% des troubles musculo-squelettiques (TMS), représentant eux-mêmes plus de 80 % des maladies professionnelles en France.



- ⚡ La fatigue visuelle
- ⚡ La fatigue posturale à l'origine d'éventuels troubles musculo-squelettiques (cervicalgie, lombalgie, canal carpien, etc.).
- ⚡ La fatigue mentale et le stress

Les étapes nécessaires afin de prendre des mesures appropriées et adaptées au mieux au poste de travail sont :

- 1°- Evaluer le risque de travail sur écran.
- 2°- Retranscrire l'évaluation dans le document unique mis à disposition par le CDG06.
- 3°- Prendre les mesures de prévention d'ordre technique, organisationnel ou basées sur le facteur humain.

TECHNIQUE	ORGANISATIONNEL	HUMAIN
<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Plan de travail réglable en fonction de la nature du travail et de la taille de l'agent.</li> <li>⚡ Mise à disposition de matériel ergonomique adapté au poste.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Analyser l'organisation des tâches (varier les tâches, instaurer des pauses actives, etc.)</li> <li>⚡ Etudier le poste de travail : (ambiance, postures, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚡ Faire bénéficier les travailleurs d'une information sur les risques, proposer une formation adéquate relative à l'activité physique.</li> </ul>
...	...	...

